

Fédération Française d'Esgrime

COMITE INTERDEPARTEMENTAL D'ESCRIME Ile de France Ouest (CIDEIFO)

Commission épée
Olympiade 2020-2024
Mise à jour septembre 2022

Mesdames et messieurs les Présidents de Club et Maîtres d'Armes, voici quelques précisions qui vous permettront d'organiser au mieux la saison sportive de vos tireurs. Ces dispositions s'appliquent à compter de la diffusion de cette note.

COMPOSITION DE LA COMMISSION:

AFONSO Maria, Levallois (92) (organisation compétition),
Maître BENON Brigitte, Levallois (92),
BIELINIS Colette, Indépendant (CID IFO), Trésorière,
Maître BIELINIS Ludovic, Le Chesnay (78), (organisation compétition)
Maître DIEU Jame, Vauréal (95), (organisation compétition)
Maître LAUMET Eric, Boulogne-Billancourt (92),
FOUCO Jérôme, Levallois (92), Président, Secrétaire.

RAPPELS POUR TOUTES LES CATEGORIES:

LICENCE:

La licence est valable jusqu'au 31 août. Sa validité peut être prolongée jusqu'au 30 septembre conformément à l'article 3.3 des statuts de la FFE, sous réserve d'un certificat médical valable. Elle mentionne en clair le Club d'appartenance et le diplôme d'arbitrage éventuel.

Voir sur le site FFE « Commission médicale » les modalités d'utilisation et de validité du certificat médical.

CATEGORIES:

Il convient de se référer au Règlement Sportif Fédéral pour les normes et conditions de combat dans les compétitions officielles FFE.

INSCRIPTIONS:

- Les inscriptions aux épreuves servant de support au circuit de CID se font obligatoirement en ligne sur le site de la FFE.
- La règle d'un arbitre pour 4 tireurs (garçons ou filles), de deux pour 9, doit être respectée.
- Pour les compétitions organisées par la CID, la commission épée prendra en charge les frais d'arbitrage ainsi que les frais de salle (versement de 1 € par tireur au club support d'épreuve de CID avec un minimum de 150 €).
- Pour les compétitions de types challenge, les dépenses restent à la charge de l'organisateur.

Les droits d'engagements sont les suivants :

- 5 € par tireur sous forme d'équipe de 2 ou 3 pour les entraînements des M11,
- 10 € épreuve de CID individuelle à partir de M13,
- 30 € épreuve par équipe de 3 (20€ par équipe de 2).

SURCLASSEMENTS:

Le sur-classement est autorisé selon les modalités précisées par la commission médicale de la FFE.

SELECTIONS:

La commission proposera une sélection à l'approbation du CTS et du Président de CID.

En M15, la participation au championnat de CID est obligatoire pour la sélection à la FDJ (quota CID).

En cas d'absence, le certificat médical ou attestation (coupe du monde, voyage scolaire) devra être fourni à la commission dans la limite d'un mois après la compétition obligatoire.

Concernant la catégorie M15, la sélection d'un(e) tireur(se) en équipe engage les sélectionné(e)s à participer aux regroupements et aux compétitions prévues pour la préparation de la Fête des Jeunes. (**Voir règlement de Zone**).

Si le quota CID individuel n'est pas atteint, la commission se réserve le droit de modifier le mode de qualification afin de compléter le quota individuel pour les championnats de France.

Pour les catégories M17/M20/Senior, il sera tiré uniquement un championnat de ligue individuel.

Les quotas de sélection pour les championnats de France sont fixés par l'IDF (**voir règlement de Zone**).

RECOMPENSES:

Les 3 premier(e)s du Classement de CID (de M13 et M15) en fin de saison seront récompensés et recevront un bon d'achat (sous réserve d'avoir participé au Championnat de CID de leur catégorie).

DEFRAIEMENTS:

La commission participera au remboursement d'une partie des frais de déplacement pour certains circuits nationaux M17, M20 et Senior, garçons et filles, ainsi que pour la 1/2 finale H2032 M15, et ce pour les meilleures performances.

Cette indemnisation sera versée aux clubs et ne concernera que les 4 premier(e)s tireur(euse)s classé(e)s dans les 32 de la compétition concernée, (voir mesures financières du CD 04/10/2010) dans la limite de 2 indemnités maximum par club par compétition.

Pour en bénéficier, il faut avoir participé au championnat de CID de sa catégorie ou en cas d'absence, fournir un certificat médical au maximum 1 mois après la date de la compétition.

VIE SPORTIVE:

Le port du bustier est obligatoire pour les filles dès les M11.

Le masque double attache est obligatoire à partir de la catégorie M15.

	Catégories	Type de lame	Type de poignée	Nb Touche Poule	Chrono Poule	Nb Touche Tableau	Chrono Tableau	Pause Tableau	Longueur Piste
M11	0 ou 2	Droite	4 T	2'	8 T	2x2' (+1')	1'	10m	
M13	2	Libre	4 T	3'	8 T	2x3' (+1')	1'	10m	

Pour l'ensemble des catégories M11 à Senior, un **championnat de ligue individuel** masculin et un championnat de ligue féminin seront proposés. La formule sera 1 tour de poule puis un tableau d'élimination directe. La commission se réserve le droit de modifier la formule en fonction du nombre de participants. Le classement d'entrée sera le classement CID pour les M13 et M15 et le classement IDF pour les M17, M20 et Senior sauf si le championnat de ligue est la première compétition de la saison.

Pour les catégories M11, M13 et M15, un **championnat de ligue par équipe** sous forme de relais sera proposé. Le classement d'entrée se fera en additionnant les classements des 2 tireurs. Equipe de 2, de club, et mixte (FF ou FG ou GG). La formule sera 1 tour de poule puis un tableau d'élimination directe. En cas de forte participation, la commission se réserve la possibilité de faire des tableaux séparés FF / FG / GG. La commission se réserve le droit de modifier la formule afin de permettre aux équipes présentes de faire un maximum de matchs.

M11:

Entraînement des jeunes:

La commission épée organise des entraînements des jeunes. Le format de l'entraînement se fera par équipe (mixte ou non) de 2 ou 3 sous la forme de relais à l'italienne. La formule sera définie sur place afin que les tireurs effectuent un maximum de matchs. Cet entraînement ne donnera pas lieu à un classement. Aucun sur-classement ne sera autorisé.

MASTERS (M13 et M15) :

En fin d'année sportive, la commission épée organisera les MASTERS.

Pour les catégories M13 et M15, les 8 premiers de chaque catégorie seront qualifiés pour les MASTERS. Les horaires décalés permettent de participer à plusieurs catégories.

La formule est un tableau à élimination directe.

A l'issue de ces compétitions seront remis les récompenses pour les participants ainsi que les récompenses pour les 3 premiers de chaque classement de CID.

COUPE DE FRANCE M13 IDF (Nouveauté IDF) :

Le critère de sélection est d'apparaître dans le classement M13 du CID.

M15:

En individuel: Qualification à la filière H2032 « Fêtes des Jeunes » (1/4 puis 1/2), les tireurs seront qualifiés selon les quotas dans l'ordre du classement de la compétition, les 2 dernières places restantes au choix de la commission. Qualification à la FDJ, les tireurs seront sélectionnés par le classement national (à concurrence du quota fédéral) puis par le classement de CID (sous réserve d'avoir participé au championnat de CID M15)

En équipe: Les équipes seront des équipes de zone (**voir Règlement et mode de sélection IDF**).

ARBITRAGE:

Le principe des indemnités d'arbitrage est le forfait (tarifs FFE):

- Arbitre en formation interdépartementale: 20€
- Arbitre interdépartemental: 25€
- Arbitre en formation régionale : 35€
- Arbitre régional: 45€
- Arbitre en formation nationale: 60€
- Arbitre national : 70€

La règle est d'un arbitre à partir de 4 tireurs, de deux arbitres à partir de 9 tireurs engagés.

Les arbitres de clubs doivent se présenter au début de la compétition (si horaires en décalé, 1 garçon et 3 filles, l'arbitre devra être présent au début de la 1ere épreuve).

L'arbitre doit rester à disposition du directoire technique qui seul peut le libérer de ses obligations. Sans cette autorisation, l'arbitre qui quitte l'épreuve ne pourra pas toucher son indemnité.

La commission épée du CID d' Escrime Ile-de-France OUEST.